



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

DEMANDE D'ADHESION 2017

Nom :
Affectation :
Adresse :

Prénom :

@ mail :

! Ensemble nous serons plus forts !

En adhérant et en participant, tu contribues au succès de notre action commune.

L'efficacité du syndicat dépend de ton implication.

Toute adhésion vaut acceptation des statuts du syndicat dont tu reconnais avoir pris connaissance.

Les ré adhésions doivent impérativement nous parvenir avant le 31 mars 2017

NOTA : Ta carte munie de ses timbres sera nécessaire dans ta vie syndicale (transports organisés par les Unions Locales pour les manifestations, meeting, demande d'aide juridique et autres), pour toute inscription à un stage FO ou pour toute intervention de l'AFOC dans tes problèmes liés à ta vie de consommateur.

Paiement en 1 fois (chèque uniquement)

Paiement en 3 fois (chèque uniquement)

Signature adhérent

Le trésorier

✂-----

Crédit d'impôt :

La circulaire confédérale et son annexe (article 23 de la LFR 2012 du 301212) concernant le crédit d'impôt est applicable en ce qui concerne les cotisations syndicales.

Elle permet aux salariés non imposables de bénéficier de cette réduction de cotisation (**66% de son montant**).

Pour bénéficier de cette réduction d'impôt, les adhérents doivent obligatoirement joindre à leur déclaration de revenus le reçu délivré par le syndicat.

Libeller le chèque à l'ordre du : « Syndicat National des Officiers de Port / F.O. » ou « S.N.O.P./F.O. »

MONTANT DES COTISATIONS 2017

Capitaine de port de 1ère classe : 130 €
Capitaine de port de 2ème classe : 120 €

Lieutenant de port de 1ère classe : 115€
Lieutenant de port de 2ème classe : 110 €

Adresser à : Le Trésorier SNOP-FO
Alain BRISSON
646 avenue Henri Guillaume - Le clos des Tamaris C - 83500 La Seyne sur Mer
Tél. : 0667551042 – mail : alain.brisson@gmail.com - C.C.P. ROUEN 574 221 G